

DESCRIPTION

Le pellet de bois est un biocarburant solide destiné à la combustion dans les chaudières, foyers et brûleurs modernes et destiné à la génération de chaleur et à son transfert dans des processus et des installations thermiques. Par exemple, le chauffage de maisons unifamiliales, d'immeubles, de centres de services publics, d'entrepôts, installations industrielles et d'autres installations nécessitant de l'énergie thermique.



PROCESSUS D'OBTENTION

Le bois obtenu dans les plans de gestion forestière est sélectionné et conditionné. La pellette de bois ENplus A1 de 6 mm de diamètre est composée à 100% de copeaux de bois pressé à haute température et pression, fabriqués selon des procédés de séchage, de broyage, de pelletisation et de tamisage, avec sa forme caractéristique et ses propriétés fondamentales d'homogénéité et haut pouvoir calorifique. La teneur du pellet peut varier en fonction des essences de bois transformé.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

Paramètre	Unités	Spécifications ENplus® A1	Analyse de notre produit
Diamètre	mm	6 ± 1	6,1
Longueur	mm	3,15 ≤ L ≤ 40	20,1
Humidité	% en masse ¹⁾	≤ 10	6,5
Taux de cendre	% en masse ²⁾	≤ 0,6	0,5
Durabilité mécanique	% en masse ¹⁾	≥ 98,0	98,6
Fines (<3,15 mm)	% en masse ¹⁾	≤ 0,5	< 0,5
Pouvoir Calorifique Inférieur	kWh/kg ¹⁾	≥ 4,6	4,6
	MJ/kg ¹⁾	≥ 16,5	17,4
Densité en vrac	kg/m ³ ¹⁾	600 ≤ BD ≤ 750	640
Azote	% en masse ²⁾	≤ 0,3	< 0,15
Soufre	% en masse ²⁾	≤ 0,04	< 0,01
Chlore	% en masse ²⁾	≤ 0,02	< 0,01

1) base humide.

2) base sèche.

CERTIFICATS

- **DINplus / No. 7A366** – Système de certification DINplus producteur de granulés de bois pour utilisation dans les petits fours (2015-06).
- **ENplus® / Id.-Nr. ES 053** – Production de granulés de bois ENplus A1 ensacher et en vrac.
- **PEFC™** – N° Certificat: **ES19/85558.01** – Code de Licence d'Utilisation de Marque: **PEFC/14-35-00452**

FORMATS DE PRÉSENTATION:

- Unités de sacs de 15 kg. de pellets.
- Palettes de 77 sacs emballés.



Arapellet

e-mail: info@arapellet.com

Téléphone: +34 976 11 60 02